



**SUPREME HEADQUARTERS ALLIED POWERS  
EUROPE**

GRAND QUARTIER GÉNÉRAL DES PUISSANCES ALLIÉES  
EN EUROPE

**B-7010 SHAPE, BELGIUM**



**Finance & Acquisition Directorate**  
Acquisition Management Branch  
BP 27/A, Building 101 Room C319  
7010 SHAPE

**Tel:** 0032-(0)65-44-5174  
**Fax:** 0032-(0)65-44-3542

**Date:** 9 November 2012

**POC:** Claude LAITEM  
**Email:** [claude.laitem@shape.nato.int](mailto:claude.laitem@shape.nato.int)

**OBJET :** Appel d'offres IFB-SH-12-09 pour un contrat de service pour le nettoyage et le dégraissage des systèmes d'extraction et de pulsion des installations de cuisine, filtres et hottes sur le site du SHAPE.

**REFERENCE :** Directive BI-SC 60-70 du 22 décembre 2004.

Madame, Monsieur,

Votre société est invitée à participer à l'appel d'offres pour la fourniture d'un service de nettoyage et de dégraissage des systèmes d'extraction et de pulsion des installations de cuisine, filtres et hottes sur le site du SHAPE. La date de fermeture de cet appel d'offres est fixée **au mardi 4 décembre 2012 à 16.00 heures (Heure Europe Centrale)**. En accord avec la directive BI-SC 60-70, l'ouverture des offres n'est pas publique. **Les soumissionnaires sont tenus de remettre prix pour tous les services. Les soumissions partielles ne sont pas autorisées.**

Les documents suivants font partie intégrante de l'appel d'offres.

- a. Accusé de réception;
- b. L'appel d'offres IFB-SH-12-09:
  - Partie I: Instructions pour la soumission des offres,
  - Partie II: Clauses générales,
  - Partie III: Dispositions spéciales et spécifications techniques.

**L'appel d'offres pourra être consulté sur le site internet du SHAPE en cliquant sur le lien suivant:**  
<http://www.aco.nato.int/financeandacquisition/page197403424.aspx>

Veuillez porter une attention toute particulière sur la Partie I, Instructions pour la soumission des offres, qui spécifie les procédures à suivre lorsque vous souhaitez remettre une offre.

**Vous êtes priés de compléter et renvoyer l'annexe – ACCUSE DE RECEPTION – le plus rapidement possible et au plus tard dans les 7 jours de réception de la présente.**

Sincères salutations,

*(Original signed)*

Giuseppe COL  
Chief, Contract Management

## ACCUSE DE RECEPTION

(A remplir et à retourner par fax, dans les 7 jours de la réception)

FAX NR. +32-(0) 65-44.35.42

**VEUILLEZ COMPLETER CLAIREMENT, NE PAS UTILISER DE CACHET**

**DE:** SOCIETE: -----  
ADRESSE: -----  
-----  
-----  
ADRESSE E-MAIL: -----  
SITE INTERNET: -----  
TELEPHONE: -----  
FACSIMILE: -----  
POINT DE CONTACT: -----

**TO:** **SHAPE, Finance & Acquisition Directorate,  
Contract Management Section**

**REF:** **IFB-SH-12-09 – Contrat de service pour le nettoyage et le dégraissage des hottes  
de cuisine au SHAPE**

**OBJET:** **Accusé de réception de l'appel d'offres**

Par la présente, nous confirmons avoir reçu l'appel d'offres IFB-SH-12-09 et ses annexes,

le (date) .....

### **COCHER LA CASE APPROPRIEE**

- ( ) Sans engagement de notre part, nous avons l'intention de participer à l'appel d'offres.
- ( ) Nous assisterons à la réunion d'informations organisée le lundi 19 novembre 2012 à 09 heures.
- ( ) Nous n'avons pas l'intention de participer à l'appel d'offres pour la/les raison(s) suivante(s) :

.....

et notre société peut être supprimée de la liste pour cet appel d'offres.

**NOTE:** Seuls les soumissionnaires, ayant indiqué leur intention de participer, recevront la correspondance relative à cet appel d'offres. Cette correspondance sera adressée à l'adresse indiquée ci-dessus.

DATE: ----- SIGNATURE: -----



**SUPREME HEADQUARTERS ALLIED POWERS  
EUROPE**

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL DES PUISSANCES ALLIÉES  
EN EUROPE**

**B-7010 SHAPE, BELGIUM**



**CONTRAT DE SERVICE  
POUR LE NETTOYAGE ET LE DEGRAISSAGE  
DES SYSTEMES D'EXTRACTION ET DE PULSION  
DES INSTALLATIONS DE CUISINE, FILTRES ET HOTTES  
SUR LE SITE DU SHAPE**

**PARTIE I  
INSTRUCTIONS POUR LA SOUMISSION DES OFFRES**

**IFB-SH-12-09**

## TABLE DES MATIERES

<b>PARTIE I – INSTRUCTIONS POUR LA SOUMISSION DES OFFRES .....</b>	<b>4</b>
1. GENERALITE.....	4
2. DEFINITIONS.....	4
3. ELIGIBILITE .....	4
4. DUREE DU CONTRAT .....	4
5. AMENDEMENT OU ANNULATION DE CET APPEL D’OFFRES .....	5
6. REUNION D’INFORMATION .....	5
7. DEMANDES DE CLARIFICATION DE LA PART DES SOUMISSIONNAIRES .....	5
8. CERTIFICAT DE CONFORMITE .....	6
9. DUREE DE VALIDITÉ DE L’OFFRE .....	6
10. CONTENU DE L’OFFRE.....	6
11. SOUMISSION DE L’OFFRE .....	7
12. PROLONGATION DE LA PERIODE DE REMISE DES OFFRES .....	7
13. CLOTURE DES OFFRES .....	8
14. OFFRES TARDIVES.....	8
15. RETRAIT DE L’OFFRE .....	8
16. ÉVALUATION DES OFFRES.....	8
17. CLARIFICATION DES PROPOSITIONS .....	9
18. ATTRIBUTION DU CONTRAT.....	9
19. COMMUNICATIONS ET CONTACTS .....	9
Annexe 1 de la partie I - Contenu de l’offre / checklist.....	10
Annexe 2 de la partie I - Attestation de conformité .....	12
Annexe 3 de la partie I - Inscription des fournisseurs/entrepreneurs du SHAPE.....	11
Annexe 4 de la partie I - IFB-SH-12-09 – Proposition de Prix.....	13
Annexe 5 de la partie I - Mailing Label.....	16
<b>PARTIE II - CLAUSES GENERALES.....</b>	<b>18</b>
1. DEFINITIONS.....	18
2. ORDRE DE PRIORITÉ .....	18
3. RESPECT DE LA LEGISLATION DU PAYS HOTE.....	18
4. SÉCURITÉ .....	18
5. CRITÈRES DE QUALITÉ.....	18
6. PRIX.....	18
7. TAXES ET DROITS .....	19
8. CLIENT PRIVILÉGIÉ.....	19
9. MODIFICATIONS.....	19
10. RESILIATION POUR INEXÉCUTION .....	19
11. RESILIATION AU GRE DU SHAPE .....	19
12. LITIGES.....	20
13. GARANTIE .....	20
14. INSPECTION ET RÉCEPTION.....	20
15. FACTURATION.....	20
16. PAIEMENTS.....	20
17. ADMINISTRATION DU CONTRAT ET COMMUNICATIONS.....	20

**PARTIE III - DISPOSITIONS PARTICULIERES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES ..... 22**

1.	OBJET .....	22
2.	SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES.....	22
3.	REPRESENTANT TECHNIQUE DE L'OFFICIER DES CONTRATS (COTR).....	23
4.	EXEMPTION DE TAXES .....	23
5.	PRIX ET CONDITIONS.....	24
6.	REVISION DES PRIX .....	24
7.	FACTURATION.....	24
8.	PAIEMENT .....	24

## **PARTIE I – INSTRUCTIONS POUR LA SOUMISSION DES OFFRES**

### **1. GENERALITE**

Le but de cet appel d'offres est d'adjuger un contrat pour la fourniture d'un service de nettoyage et de dégraissage des systèmes d'extraction et de pulsion des installations de cuisine, filtres et hottes sur le site du SHAPE à 7010 SHAPE/Belgique. Le contractant fournira tout l'équipement, l'outillage, la main d'oeuvre, la supervision pour réaliser le travail requis. Les prix remis seront fermes et définitifs.

### **2. DEFINITIONS**

- 2.1. Le terme « soumissionnaire potentiel » désigne la personne ou la société qui a complété et retourné l'accusé de réception joint à la lettre de transmission du présent appel d'offres et qui a indiqué ainsi son intention, sans engagement, de participer à l'appel d'offres.
- 2.2. Le terme « soumissionnaire » désigne la personne ou la société qui a soumis une offre dans le cadre de cet appel d'offres.
- 2.3. Le terme « adjudicataire » ou « contractant » désigne la personne physique, la firme ou l'entreprise à qui le contrat a été adjugé.
- 2.4. Le terme « Officier des Contrats » désigne la personne qui exécute et gère le contrat pour le compte du Grand Quartier Général des Puissances Alliées en Europe (SHAPE).
- 2.5. Le terme « jour » fait référence à des jours calendrier.
- 2.6. Le terme « OTAN » réfère à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.
- 2.7. Le terme « ACO » réfère au Commandement Allié Opérations.
- 2.8. Le terme « SHAPE » réfère au Grand Quartier Général des Puissances Alliées en Europe, situé à 7010 SHAPE, Belgique.

### **3. ELIGIBILITE**

Cet appel d'offres est ouvert aux firmes :

- des pays membres de l'OTAN et travaillant dans le secteur ;
- ayant, durant ces trois dernières années, eu au moins trois contrats de même type et de même ampleur que cet appel d'offre.

### **4. DUREE DU CONTRAT**

- 4.1. Le contrat entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sera d'application jusqu'au 31 décembre 2013.

- 4.2. Il pourra ensuite être prolongé durant 2 périodes consécutives d'un an selon les disponibilités financières du SHAPE et les performances de la société lors de l'exécution du contrat.
- 4.3. L'exercice de l'option pour le renouvellement annuel s'effectuera au plus tard 15 jours avant l'expiration du contrat initial ou de son renouvellement ultérieur, par l'envoi d'une lettre officielle.
- 4.4. L'EXTENSION PAR TACITE RECONDUCTION D'UN CONTRAT NE SERA, EN AUCUN CAS, ACCEPTEE PAR L'OFFICIER DES CONTRATS.

## **5. AMENDEMENT OU ANNULATION DE CET APPEL D'OFFRES**

- 5.1. Le SHAPE se réserve le droit d'amender ou d'annuler un ou plusieurs termes, conditions ou provisions de cet appel d'offres avant sa date de clôture. Un ou des amendement(s) à l'appel d'offres vous l'annoncera (ont).
- 5.2. Le SHAPE se réserve le droit d'annuler à tout moment tout ou partie de cet appel d'offres. Le SHAPE décline toute reconnaissance de quelque paiement que ce soit : le retrait de l'appel d'offres ne donnera, en aucun cas, matière à remboursement des frais que le soumissionnaire aura encourus pour la préparation ou la soumission de son offre. Toute action entreprise par le soumissionnaire sera considérée comme acceptation de cette clause. En cas d'annulation de l'appel d'offres préalablement à l'ouverture des offres, les offres reçues seront retournées non-ouvertes à l'expéditeur si celui-ci en fait la demande.

## **6. REUNION D'INFORMATION**

Le cahier des charges prévoit la tenue d'une réunion d'information et une visite des lieux afin de permettre au contractant d'évaluer précisément l'ampleur et le niveau de service requis. Votre présence à cette réunion est **obligatoire** si vous désirez participer à cet appel d'offres.

Si vous comptez participer à cette soumission et assister à la réunion, nous vous invitons à compléter l'accusé de réception et à le faxer au 065/44 35 42 **dans les sept (7) de réception de la présente.**

Le point de rendez-vous est le bâtiment 239. La visite des lieux débutera **le lundi 19 novembre 2012 à 09 heures TRES PRECISES**, compte tenu du fait que les activités doivent ensuite assurer un service de midi.

L'entrée au SHAPE requiert des formalités administratives, veuillez en tenir compte pour planifier votre heure d'arrivée.

## **7. DEMANDES DE CLARIFICATION DE LA PART DES SOUMISSIONNAIRES**

- 7.1. Les soumissionnaires potentiels devront demander des compléments d'informations le plus tôt possible. Toute demande d'information souhaitée par un soumissionnaire en ce qui concerne la signification ou l'interprétation de cet appel d'offres, des clauses, des spécifications etc. devra être demandée par écrit (lettre ou fax) à l'Officier des Contrats.

Ce dernier devra recevoir ces demandes de clarification, au plus tard 10 jours calendriers avant la date de clôture des soumissions ;

- 7.2. Toute information communiquée à un soumissionnaire potentiel ne sera transmise à tous les soumissionnaires potentiels, et considérée comme amendement à cet appel d'offres que si ce type d'information est nécessaire aux autres soumissionnaires pour le dépôt de leur soumission ou si l'absence d'une telle information peut être préjudiciable aux autres soumissionnaires. Toute explication ou instruction verbale ne liera nullement l'Officier des Contrats, à moins d'avoir été confirmée par écrit

## **8. CERTIFICAT DE CONFORMITE**

- 8.1. Les soumissionnaires doivent établir leur offre en totale conformité avec les termes, conditions et exigences de l'appel d'offres et de ses clarifications et/ou amendements ultérieurs.
- 8.2. Les soumissionnaires devront inclure dans leur offre un certificat de conformité (Annexe 3 de la Partie I). Les soumissionnaires y consigneront toutes les divergences de leur proposition par rapport aux spécifications des produits et/ou services du contrat préconisé. Les variations de l'offre du soumissionnaire peuvent uniquement porter sur des détails d'exécution ou opérationnels spécifiques, à condition que les exigences fonctionnelles et les performances soient entièrement satisfaites. En cas de divergence entre le certificat de conformité, d'une part, et toutes constatations, explications ou commentaires transmis, ces derniers prévaudront sur le Certificat de Conformité quant à la détermination de la conformité réelle de l'offre. SHAPE se réserve le droit de ne pas accepter ces constatations, explications ou commentaires transmis par les soumissionnaires, et en conséquence, de disqualifier le soumissionnaire pour cet appel d'offres.

## **9. DUREE DE VALIDITÉ DE L'OFFRE**

Les offres seront valables pour une période de nonante (90) jours calendrier à dater de la date de clôture de l'appel d'offres. Le SHAPE se réserve le droit de demander une extension de cette durée de validité si la conclusion du contrat ne pouvait survenir durant cette période. Les soumissionnaires ont le droit d'accorder ou de refuser cette extension de la durée de validité ; un refus sera considéré comme un retrait de l'offre.

## **10. CONTENU DE L'OFFRE**

Au minimum, l'offre comprendra les documents suivants en version papier et électronique :

- 1) Une table des matières pour la proposition entière (Annexe 1) ;
- 2) Les nom, adresse, point of contact, numéro de téléphone, fax, e-mail et site internet du soumissionnaire ;
- 3) Le formulaire d'inscription (Annexe 2 à la Partie I) ;
- 4) Le Certificat de Conformité (Annexe 3 à la Partie I) ;
- 5) Les références d'au moins 3 contrats/accords, endéans les 3 dernières années, d'ampleur similaire aux besoins spécifiés dans l'appel d'offres. Pour chaque contrat/accord, la liste spécifiera :
  - La référence du contrat (si d'application) ;
  - La date de début du contrat ;

- La date de fin du contrat ;
  - La valeur du contrat ;
  - Le nom du client ;
  - Le point de contact du client capable de donner des renseignements, en spécifiant ses nom, téléphone et fax.
- 6) La remise de prix. La proposition de prix sera fournie sur le document joint (Annexe 4 à la Partie I) ou sur tout autre document de format similaire. Bien que les soumissionnaires soient autorisés à adapter la présentation de leur offre à leurs besoins, ils doivent garder en mémoire que la présentation de base ne doit pas changer. Tous les prix seront remis en Euros.

## **11. SOUMISSION DE L'OFFRE**

11.1. L'offre sera soumise en français.

11.2. Les propositions seront soumises dans une seule enveloppe. L'enveloppe portera la mention : « Offre scellée pour l'appel d'offres IFB-SH-12-09 ». L'enveloppe scellée sera placée dans une autre enveloppe ou boîte sur laquelle sera collée l'étiquette jointe en Annexe 5 à la Partie I.

11.3. Les offres seront soumises par courrier postal, par porteur ou déposées personnellement. Les offres remises personnellement au SHAPE ou déposées sur le site par des courriers commerciaux ou des firmes de livraison de colis doivent :

- être emballées et étiquetées comme mentionné au paragraphe ci-dessus ;
- être déposées entre les mains d'un membre du personnel de la SECTION SHAPE CONTRATS, située dans le bâtiment 101 du SHAPE (téléphone : +32 65 44 5174 ou 2240), les jours ouvrables entre 09.00 et 11.45 hrs ou entre 13.30 et 16.30 hrs.

Le SHAPE est situé près de MONS, au sud-ouest de la Belgique, entre les villages de Casteau et Maisières . L'heure et la date de la remise de l'offre seront indiquées sur l'enveloppe ou sur le colis et le porteur sera requis de contresigner ces date/heure : ce faisant, il marquera son accord sur l'exactitude du moment.

11.4. Pour atteindre le SHAPE:

Prendre la sortie Nr. 23 sur l'autoroute E 19 (Bruxelles-Paris), suivre la direction "SHAPE" sur la "Chaussée de Bruxelles". Entrer au complexe du SHAPE par le parking visiteur « P VISITOR ». Se rendre au bâtiment 102.

## **12. PROLONGATION DE LA PERIODE DE REMISE DES OFFRES**

Tout soumissionnaire peut demander directement à l'Officier des Contrats de prolonger la période de remise des offres. Cependant, la demande devra être envoyée, par écrit à l'Officier des Contrats, dans les 14 jours calendriers de la clôture des offres et devra être motivée. L'Officier des Contrats du SHAPE pourra souverainement décider d'accorder ou non cette prolongation.

### **13. CLOTURE DES OFFRES**

Les offres doivent parvenir au SHAPE **au plus tard le mardi 4 décembre 2012 à 16.00 heures (Heure Europe Centrale)**, ou à la date autorisée lors d'une prolongation. A cette date et heure, l'appel d'offres sera clôturé.

### **14. OFFRES TARDIVES**

Le soumissionnaire s'assurera que son offre est remise au SHAPE avant, ou au plus tard, au moment de la date et de l'heure de clôture de l'appel d'offres. Les offres reçues après ces date et heure seront considérées comme des offres tardives. Les offres tardives ne seront prises en considération que jusqu'au moment de l'attribution du contrat et pour autant que le retard résulte uniquement de l'un des faits suivants:

- Un retard imputable au système de distribution officiel mis en place par le gouvernement, c'est-à-dire pour lequel le soumissionnaire n'est pas responsable. Ce fait ne sera cependant accepté que si l'offre a été envoyée au plus tard cinq (5) jours calendrier avant la date de clôture de l'appel d'offres, par courrier enregistré ou par courrier certifié, et qu'un cachet officiel des services postaux ou un accusé de réception ont été obtenus.  
Note: Les services de courrier commerciaux ou les compagnies de livraison de colis ne sont pas considérées comme des agences gouvernementales.
- La manipulation fautive de la part du personnel du SHAPE, lors de la réception de l'offre ou après celle-ci.

Dans tous les autres cas, les offres tardives ne seront pas prises en considération pour l'attribution du marché. Ces offres seront considérées comme non avenues et seront retournées fermées au soumissionnaire, à ses frais.

### **15. RETRAIT DE L'OFFRE**

Un soumissionnaire peut retirer son offre jusqu'au moment (date et heure) de l'ouverture des offres, et ceci par demande écrite ou par fax envoyé à l'Officier des Contrats du SHAPE. L'offre sera retournée fermée au soumissionnaire, à ses frais.

### **16. ÉVALUATION DES OFFRES**

L'évaluation des offres et de la manière dont celles-ci répondent le plus adéquatement possible aux exigences posées relève de la responsabilité du SHAPE et sera basée sur les informations communiquées par les soumissionnaires. Le SHAPE ne sera pas tenu responsable quant à la recherche, la localisation ou la confirmation de toute information qui ne serait pas clairement stipulée et accessible dans l'offre.

Les offres seront évaluées sur les trois (3) critères ci-après :

- (1) La soumission des documents administratifs et techniques demandés (oui ou non),
- (2) La conformité technique des produits/services proposés (oui ou non),
- (3) le coût/prix (le plus bas).

**17. CLARIFICATION DES PROPOSITIONS**

Durant tout le processus d'évaluation des offres, le SHAPE se réserve le droit de clarifier les offres reçues afin de résoudre les éventuelles possibilités de non-conformité.

**18. ATTRIBUTION DU CONTRAT**

Le Comité d'Adjudication des Contrats (CAC) attribuera le contrat au soumissionnaire dont l'offre techniquement conforme représentera la solution la plus économique pour le SHAPE et démontrera que le soumissionnaire est parfaitement capable de remplir les obligations de l'appel d'offres.

**19. COMMUNICATIONS ET CONTACTS**

19.1. En première instance, toute communication concernant cet appel d'offres entre un soumissionnaire potentiel, un soumissionnaire et le SHAPE, s'effectuera uniquement par l'intermédiaire de l'Officier des Contrats du SHAPE. Du personnel sera désigné afin d'assister l'Officier des Contrats dans l'administration de cet appel d'offres. Aucun autre contact avec d'autres membres du personnel du SHAPE ne sera autorisé. Le but visé est de maintenir l'égalité et la compétitivité de tous les soumissionnaires.

19.2. Points de contact

Mme Claude LAITEM, Contracting Officer  
Tel: +32 - (0)65 - 44.51.74 - Fax: +32 -(0)65 – 44.35.42  
Email address: [Claude.Laitem@shape.nato.int](mailto:Claude.Laitem@shape.nato.int)

Or

Mr. Giuseppe COL, Officier des Contrats  
Tel: +32 (0)65.44.22.40 - Fax: +32 (0)65.44.35.42  
Adresse email: [Giuseppe.col@shape.nato.int](mailto:Giuseppe.col@shape.nato.int)

19.3. Toute correspondance sera adressée à :

**FINANCE & ACQUISITION DIRECTORATE  
Acquisition Management Branch  
IFB-SH-12-09  
Boîte 27/A  
7010 SHAPE, Belgique**

**Annexe 1 de la partie I****Contenu de l'offre / checklist<sup>1</sup>**

- Les nom, adresse, point of contact, numéro de téléphone, fax, e-mail et site internet du soumissionnaire
- Le formulaire d'inscription (Annexe 2) ;
- Le Certificat de Conformité (Annexe 3) ;
- Les références d'au moins 3 contrats/accords, endéans les 3 dernières années, d'ampleur similaire aux besoins spécifiés dans l'appel d'offres (format de présentation libre) ;
- La proposition de prix (Annexe 4).

---

<sup>1</sup> Cette pièce jointe est destinée à vous aider à vérifier que vous soumettez tous les documents/informations requis par le SHAPE. Pour plus d'information concernant les titres ci-dessous, veuillez vous référer aux explications détaillées fournies dans la Partie I.

**Annexe 2 de la partie I - Inscription des fournisseurs/entrepreneurs du SHAPE**

**SUPREME HEADQUARTERS ALLIED POWERS EUROPE**  
**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL DES PUISSANCES ALLIÉES EN EUROPE**

**B-7010 SHAPE, BELGIUM**



**(\*) = Champ obligatoire pour une inscription complète.**

**A) Domaine d'activité**

Les codes **SIC** (Standard Industrial Classification) / **UNSPS Codes** (\*) United Nations Standard Products and Services Codes (2 à 8 chiffres) identifient le type d'activité de votre entreprise. Information disponible sur le site <http://www.siccode.com/> or <http://www.unspsc.org/>. Veuillez sélectionner au moins un code.

SIC/UNSPS Code: \_\_\_\_\_ SIC/UNSPS Code: \_\_\_\_\_ SIC/UNSPS Code: \_\_\_\_\_

**B) Information Entreprise**

Numéro DUNS<sup>1</sup> (\*): \_\_\_\_\_ Code CAGE<sup>2</sup>: \_\_\_\_\_ Numéro de TVA<sup>3</sup> : \_\_\_\_\_

Nom légal de l'entreprise (\*): \_\_\_\_\_

Adresse du siège social (\*): \_\_\_\_\_

Localité (\*): \_\_\_\_\_ Code postal (\*): \_\_\_\_\_ Pays (\*): \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ E-mail (\*): \_\_\_\_\_

Page Web URL de l'entreprise (Adresse du site Web de l'entreprise)<sup>4</sup>: \_\_\_\_\_

Date de création de l'entreprise (\*) (JJ/MM/AAAA) : \_\_\_\_\_ Nombre d'employés (\*): \_\_\_\_\_

Type d'entreprise<sup>5</sup> (\*): \_\_\_\_\_ Chiffre d'affaire annuel (\*): \_\_\_\_\_

**C) Personne habilitée à engager votre société dans le cadre de cet appel d'offres**

Nom, prénom: \_\_\_\_\_ Fonction/titre: \_\_\_\_\_

Tél: \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le +32(0)65-445174 ou [Claude.Laitem@shape.nato.int](mailto:Claude.Laitem@shape.nato.int)

<sup>1</sup> Système de numérotation universel de données (DUNS) – Si vous ignorez votre numéro DUNS, vous pouvez contacter la personne ci-dessus.

<sup>2</sup> Code d'identification de fabricant de l'OTAN, si disponible.

<sup>3</sup> Numéro de TVA obligatoire pour les entreprises et entrepreneurs indépendants de l'UE.

<sup>4</sup> Exemple: <http://www.example.com> or <http://example.com>

<sup>5</sup> Choisissez l'un des types suivants : Société / Travailleur indépendant / Entité gouvernementale / Entité de l'OTAN

**Annexe 3 de la partie I -  
Certificat de conformité**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (\*)**

Par la présente, nous reconnaissons avoir lu et compris tous les documents de l'appel d'offres **IFB-SH-12-09**. Notre proposition, en réponse à votre sollicitation, répond aux spécifications de cet appel d'offres et du contrat qui en résulterait à l'exception de:

**Clause .....Description de l'exception**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*(si nécessaire, ajoutez une ou plusieurs pages)*

Date : .....

Signature : .....

Nom & Titre : .....

Société : .....

N/référence pour cette offre : .....

(\*) Les soumissionnaires doivent établir leur offre en totale conformité avec les termes, conditions et exigences de l'appel d'offres et de ses clarifications et/ou amendements ultérieurs. Les soumissionnaires doivent consigner ci-dessus toutes les divergences de leur proposition par rapport aux spécifications des produits et/ou services du contrat préconisé. Les variations de l'offre du soumissionnaire peuvent uniquement porter sur des détails d'exécution ou opérationnels spécifiques, à condition que les exigences fonctionnelles et les performances soient entièrement satisfaites. En cas de divergence entre le certificat de conformité, d'une part, et toutes constatations, explications ou commentaires transmis, ces derniers prévaudront sur le certificat de Conformité quant à la détermination de la conformité réelle de l'offre. SHAPE se réserve le droit de ne pas accepter ces constatations, explications ou commentaires transmis par les soumissionnaires, et en conséquence, de disqualifier le soumissionnaire pour cet appel d'offres.

**Annexe 4 de la partie I****IFB-SH-12-09 – Proposition de Prix****PROPOSITION DE PRIX**

Mr. \_\_\_\_\_ agissant pour le compte

de la société \_\_\_\_\_

propose de fournir au SHAPE les services décrits ci-après selon les termes et provisions du présent

appel d'offres et selon le tableau ci-dessous:

Bâtiment	Activité	Equipement	Spécificités	Prix par intervention	Fréquence annuelle	Remarques
101	Saceur's Mess	Central hood	120x350		4	Après 13h00
101			5 Filters		4	
101			1 Extraction system		2	
102	Cafétaria	Main hood	700x260		4	Après 14h00
102			26 Filters		24	
102		Self service hood	700x130		6	
102			13 Filters		24	
102		Dishwasher hood	100x100		2	
102		Pan washing machine hood	180x140		2	
102			1 Extraction system		1	
102			1 Battery exchanger		1	
102		Duct	100m Duct diam +/- 600mm		1	
102		Duct	10m Duct 1500/800		1	
308	U.K. Mess	Main hood	400x360		2	Soir après 18h30
308			22 Filters		24	
308			2 Extraction systems		1	
308			2 Battery exchanger		1	
308		Oven hood	280x130		2	
308			8 Filters		24	
308			1 Extractor fan		1	
308		Oven hood	270x140		2	
308			4 Filters		24	
308			1 Extractor fan		1	

## Contrat de service pour le nettoyage et le dégraissage des hottes de cuisine

Bâtiment	Activité	Equipement	Spécificités	Prix par intervention	Fréquence annuelle	Remarques
308		Self service hood	420x130		2	
308			8 Filters		24	
308			1 Extractor fan		1	
308		Dishwasher hood	100x200		2	
308			1 Extractor fan		1	
311	Conti. Mess	Main hood	240x1000		2	Entre 13h30 et 15h30
311			12 Filters		24	
311			4 Extractors fan		1	
311		Boiling Pans	460x180		2	
311			4 Filters		24	
311			2 Extractors fan		1	
311		Ovens	230x180		2	
311			2 Filters		24	
311			1 Extractor fan		1	
311		Ranges	150x150		2	
311			2 Filters		24	
311			1 Extractor fan		1	
502	Pizza Bowl	Fryers	250x110		4	Tôt le matin
502			5 Filters		24	
502			1 Extractor fan		2	
502		Pizza hood	200x110		1	
502			4 Filters		12	
502			1 Extractor fan		1	
602	Small Nursery	Oven hood	100x90		2	Après-midi
602			2 Filters		24	
602			1 Extractor fan		1	
602		Dishwasher hood	200x90		2	
602			1 Extractor fan		1	
616	Main Nursery	Main hood	280x270		2	Après-midi
616			12 Filters		24	
616			2 Extraction systems		1	
616		Dishwasher hood	140x110		2	
616			1 Extractor fan		1	
710	School	Main hood	650x380		2	Entre 13h30 et 16h00
710			26 Filters		24	
710			2 Extractors fans		1	
710		Small	630x100		2	
710			4 Filters		24	
710			1 Extractor fan		1	
710		Duct	5m diam 600		1	

*Contrat de service pour le nettoyage et le dégraissage des hottes de cuisine*

Bâtiment	Activité	Equipement	Spécificités	Prix par intervention	Fréquence annuelle	Remarques
903	SHAPE CLUB	Ovens	300x120		6	Soir après 21h30
903			6 Filters		48	
903		Ranges	520x160		6	
903			8 Filters		48	
903		Deep Fat Fryer	150x90		6	
903			2 Filters		48	
903		Shallow Fryer	340x120		6	
903			5 Filters		24	
903		Boiling Pans	600x120		2	
903			10 Filters		24	
903		Dishwasher hood	150x150		2	
903		Machines	150x150		2	
903			10 extraction systems		2	

---

 (Signature du soumissionnaire)

---

 (Date)

---

 (Nom et fonction)

**Annexe 5 de la partie I -**

**Mailing Label**

*(L'étiquette ci-dessous est complétée par le soumissionnaire et fixée/collée sur l'enveloppe extérieure ou le colis expédié au SHAPE)*

*(Couper suivant la ligne)*

<p style="text-align: center;"><b>SEALED BID TO IFB-SH-12-09</b></p> <p style="text-align: center;"><b>CLOSING DATE 4 DECEMBRE 2012, 16.00 HEURES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>To be opened by the Contract Award Committee (CAC) only</b></p> <p><b>EXPEDITEUR:</b> .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p style="text-align: center;"><b>TO: SHAPE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>FIA/AQM/CONTRACT MANAGEMENT SECTION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>POST BOX 27/A,BLDG 102</b></p> <p style="text-align: center;"><b>B - 7010 SHAPE, BELGIUM</b></p>
---

## **GRAND QUARTIER DES PUISSANCES ALLIEES EN EUROPE**

### **CONTRAT DE SERVICE POUR LE NETTOYAGE ET LE DEGRAISSAGE DES SYSTEMES D'EXTRACTION ET DE PULSION DES INSTALLATIONS DE CUISINE, FILTRES ET HOTTES SUR LE SITE DU SHAPE**

#### **PARTIE II CLAUSES GENERALES**

**IFB-SH-12-09**

## PARTIE II - CLAUSES GENERALES

### 1. DEFINITIONS

Dans le cadre du contrat, les termes indiqués ci-dessous se définissent comme suit :

- a. Le terme « **SHAPE** » signifie le Grand Quartier Général des Puissances Alliées en Europe, sis à B-7010 SHAPE, Belgique ;
- b. Le terme « **OTAN** » désigne l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ;
- c. Le terme « **Officier des Contrats** » désigne la personne habilitée à passer et administrer les contrats au nom et pour le compte du SHAPE. Seules les personnes dûment mandatées ont l'autorité pour engager le SHAPE ;
- d. Le terme « **Représentant Technique de l'Officier des Contrats** » ou « **COTR** » désigne la personne appointée par l'Officier des Contrats dans le but d'assurer le respect des spécifications techniques du contrat ;
- e. le terme « **Responsable des Commandes** » désigne la personne appointée, par écrit, par l'Officier des Contrats pour passer les commandes auprès du fournisseur ;
- f. Le terme « **Contractant** » désigne la personne (physique ou morale) à laquelle le contrat est adjugé et pour le compte de qui les personnes dûment autorisées l'exécuteront ;
- g. Le terme « **Bon de Commande** » désigne le document contractuel utilisé par le SHAPE pour passer commande de fournitures et de services ;
- h. Le terme « **jours** » fait référence à des jours calendrier.

### 2. ORDRE DE PRIORITÉ

Sauf disposition contraire du contrat, les contradictions que celui-ci pourrait contenir seront aplanies en observant les priorités suivantes :

- 1er. La Partie I du contrat ;
- 2ème°. Les Dispositions Particulières et les Spécifications Technique (Partie III) ;
- 3ème°. Les Clauses Générales (Partie II) ;
- 4ème°. L'offre du Contractant ou la proposition acceptée par le SHAPE.

Les documents ci-dessus sont parties intégrantes du contrat.

### 3. RESPECT DE LA LEGISLATION DU PAYS HOTE

- 3.1. Le contractant est tenu de fournir des articles et des prestations conformes aux lois et règlements en vigueur dans le pays hôte.
- 3.2. Le contractant devra se conformer aux législations et règlements européens et belges, en matière d'emploi, de sécurité au travail ainsi qu'aux règlements en matière de sécurité, santé et hygiène ;

### 4. SÉCURITÉ

- 4.1. Dans le domaine de la sécurité, le contractant doit se conformer à tous les critères édictés en la matière par le SHAPE et par les autorités nationales de sécurité ;
- 4.2. Avant de commencer à travailler au SHAPE, les membres du personnel du contractant doivent être en possession de leur carte d'accès et de l'autorisation d'accès pour leur véhicule.
- 4.3. Le contractant doit veiller à ce que les membres de son personnel soient informés de ce qu'ils sont susceptibles d'être fouillés, de même que leurs véhicules, lorsqu'ils entrent au SHAPE ou quittent le quartier général ;
- 4.4. Le contractant accepte de mettre fin immédiatement à l'emploi, au SHAPE, de tout employé dont la présence serait jugée indésirable par celui-ci, et cela, le jour même où la notification lui en est donnée par l'Officier des Contrats ou par l'Officier de Sécurité du SHAPE sans que ce dernier doive en préciser la raison ; le SHAPE ne peut en aucun cas être tenu responsable des conséquences d'une telle décision.

### 5. CRITÈRES DE QUALITÉ

- 5.1. Les biens livrés au SHAPE ou les matériaux et équipements entrant dans la réalisation de travaux seront neufs et de la qualité convenant le mieux aux fins prévues. Le contractant communiquera à l'Officier des contrats le nom du fabricant/la marque des équipements, matériaux ou articles qu'il envisage de livrer ou de faire intervenir dans le travail à exécuter, ainsi que leurs capacités de rendement et toute information utile. En outre, le SHAPE se réserve de demander des échantillons des matériaux envisagés. Tout équipement, matériaux ou article livré, installé ou utilisé sans approbation préalable pourra être refusé. Lorsque le cahier des charges fait état de matériel, de matériaux ou d'articles de qualité « égale à » un niveau particulier, l'Officier des Contrats statue sur la question de l'égalité.
- 5.2. L'exécution du travail ou du service doit être de premier ordre. Le cas échéant, l'Officier des Contrats pourra, par écrit, demander au contractant de relever de leurs fonctions, les employés jugés par lui incompétents, négligents ou insubordonnés.

### 6. PRIX

Sauf stipulation contraire du contrat, tous les prix sont fermes et définitifs.

## **7. TAXES ET DROITS**

Le prix contractuel, y compris les prix fixés dans les marchés passés en sous-traitance dans le cadre du contrat, ne comprend ni droits de douane, ni taxe ni aucune redevance prélevée par les pays membres de l'OTAN ou par une quelconque subdivision politique de ceux-ci dont l'ACO/le SHAPE serait exonéré au regard des travaux accomplis par le contractant ou par ses sous-traitants en vertu du contrat.

## **8. CLIENT PRIVILÉGIÉ**

8.1. Le contractant certifie que les prix fixés dans le contrat sont aussi avantageux que ceux consentis aux gouvernements, organismes, firmes, organisations ou individus achetant, dans des conditions identiques, des quantités comparables à celles prévues par le contrat. Au cas où, dans des circonstances identiques, le contractant offrirait à un client l'un ou l'autre des éléments couverts par le contrat, en quantités pratiquement identiques, moyennant des prix inférieurs à ceux fixés dans le contrat, il devra en avvertir le SHAPE, et le prix des éléments en question sera réduit en conséquence ;

8.2. Dans ce contexte, le terme « prix » signifie le prix de base, avant l'octroi, selon la réglementation nationale, de tous bonus, réductions de droits d'exportation, taxes ou autres réductions.

## **9. MODIFICATIONS**

9.1. Les modifications apportées au contrat, qu'ils s'agissent d'amendements, d'ajouts ou de suppressions, ainsi que les instructions qui en dérivent, ne seront exécutoires que si elles sont formulées par écrit par l'Officier des Contrats et signées par les deux parties de la même manière que le présent contrat ;

9.2. A tout moment, l'Officier des Contrats peut, par écrit, apporter des changements dans les limites du champ d'application général du contrat;

9.3. Si de telles modifications impliquent une augmentation ou une diminution des coûts ou du temps requis pour exécuter le contrat, un ajustement équitable sera fait au montant du contrat. Le contrat sera alors modifié par écrit pour refléter cette modification ;

9.4. Le fait de ne pas parvenir à un accord sur un ajustement équitable du prix constituera un litige relatif à une question de fait au sens de la clause « LITIGES » du présent contrat. Ce litige ne pourra en aucun cas constituer une excuse pour le contractant de ne pas procéder aux modifications du contrat.

## **10. RESILIATION POUR INEXÉCUTION**

10.1 Si le contractant :

- ne livre pas les fournitures ou n'exécute pas les services dans les délais prescrits dans le présent document, ou dans les limites d'éventuelles prorogations du contrat ; ou
- s'il ne remédie pas à ce manquement dans les délais prescrits par le responsable des marchés, après la réception de l'avis de celui-ci faisant état dudit manquement,
- le responsable des marchés peut résilier tout ou partie du contrat, par notification écrite de carence au contractant.

10.2. Si le responsable des marchés résilie tout ou partie du contrat de la manière prévue à l'alinéa 1. de la présente clause et acquiert des fournitures ou des services identiques à ceux faisant l'objet du contrat résilié conformément aux règles et procédures fixées par le SHAPE, il est en droit de réclamer au contractant le remboursement des éventuels coûts additionnels occasionnés par ces acquisitions. Dans ces circonstances, le SHAPE paie au contractant les fournitures livrées ou les services effectués et réceptionnés au prix contractuel diminué des éventuels coûts additionnels. Le fait que les parties ne parviennent pas à régler à l'amiable la résiliation est considéré comme un litige relevant de la clause « LITIGES ».

10.3. S'il s'avère, après notification de la résiliation du contrat en vertu des dispositions de l'alinéa 1 de la présente clause, que la non-exécution est causée par des facteurs qui échappent au contrôle du contractant, sans qu'il y ait faute ou négligence de sa part, conformément aux dispositions en matière de retards excusables, la notification de carence sera considérée comme ayant été envoyée en vertu de la clause (Résiliation au gré du SHAPE), et les droits et obligations des parties seront alors régis par cette clause. On entend par « retards excusables », les cas fortuits, les actes criminels, les actes résultant d'opérations menées par l'OTAN, les incendies, inondations, épidémies, mises en quarantaine, grèves, embargos sur les marchandises ou intempéries particulièrement graves.

## **11. RESILIATION AU GRE DU SHAPE**

11.1. Si le responsable des marchés constate que les fournitures ou les services commandés au titre du présent contrat ne sont plus nécessaires, le contractant s'engage à interrompre les travaux visés par le contrat et à annuler tous les marchés de sous-traitance qui en découlent, ainsi qu'à faire tout son possible pour que l'interruption ou l'annulation ait lieu aux conditions les plus favorables qui puissent être accordées au SHAPE ou obtenues pour lui. À moins que le contractant puisse faire état de dépenses dûment justifiées, un règlement sans frais sera accepté.

11.2. Toute résiliation doit être signifiée par écrit par le responsable des marchés et doit spécifier dans quelle mesure il est mis fin à l'exécution des travaux couverts par le contrat, ainsi que la date à laquelle la résiliation prendra effet.

**12. LITIGES**

Les litiges feront l'objet d'un règlement à l'amiable entre le responsable des marchés et le contractant. À défaut de parvenir à un règlement à l'amiable, le tribunal compétent sera le tribunal de Mons, en Belgique. Sauf s'il en dispose autrement, le contrat sera régi et interprété conformément au droit privé des marchés de services en vigueur dans le Royaume de Belgique.

**13. GARANTIE**

13.1. Le contractant garantit par la présente que toutes les marchandises livrées ou toutes les prestations de services effectuées en vertu du présent bon de commande seront exemptes de tout vice de conception ou de fabrication, ou de tout vice lié aux matériaux pendant la période de vingt-quatre mois suivant le mois de la réception des fournitures ou de l'exécution des prestations, sauf si une période de garantie différente est stipulée ailleurs ou envisagée par la législation du pays hôte.

13.2. Si le renvoi, la modification ou le remplacement des fournitures est nécessaire, le responsable des marchés renverra celles-ci au contractant aux frais de ce dernier. Les frais de transport et la responsabilité de ces fournitures pendant leur déplacement incombent au contractant. Cela étant, la responsabilité du contractant au regard de ces frais de transport ne devra pas dépasser un montant égal au coût du transport aller-retour par le moyen de transport commercial habituellement utilisé entre la destination indiquée dans le contrat et les installations du contractant.

**14. INSPECTION ET RÉCEPTION**

La réception est l'action par laquelle le SHAPE reconnaît que le contractant s'est pleinement acquitté de ses obligations et que les livraisons sont terminées et prêtes à l'emploi. Tout manquement sera réparé ou remplacé sans majoration de prix pour le SHAPE. L'Officier des Contrats doit exercer ses droits après la réception :

- dans des délais raisonnables après que le vice ou la malfaçon a été découvert ou aurait dû être découvert ;
- avant qu'un changement sensible intervienne dans l'état de l'article, sauf si ce changement est inhérent au vice ou à la malfaçon.

**15. FACTURATION**

15.1. Les factures contiendront les indications suivantes : le numéro du bon de commande ou du contrat, la description des articles/services, dimensions, quantités, unités et prix. Elles indiqueront également le numéro d'identification à la T.V.A. le nom et l'adresse de l'organisme financier, ainsi que le numéro de compte. Pour les paiements partiels, la mention « paiement partiel Nr... » sera ajoutée.

15.2. Les factures seront présentées après la livraison ou l'achèvement des travaux, l'inspection et la réception.

**16. PAIEMENTS**

16.1. Le paiement des fournitures et des services sera effectué dans les 30 jours suivant la réception de factures en bonne et due forme et acceptables ;

16.2. Aucun paiement ne sera effectué pour des fournitures non livrées, des travaux non exécutés ou des services non rendus dans le cadre du contrat ;

16.3. Les paiements se feront dans la (les) devise(s) du contrat, et tous les frais connexes seront à la charge du contractant ;

**17. ADMINISTRATION DU CONTRAT ET COMMUNICATIONS**

17.1. Toute correspondance relative au présent contrat sera rédigée dans la langue du contrat ou à défaut dans une des langues officielles de l'OTAN et envoyée à l'Officier des Contrats, à l'adresse indiquée en Partie I.

17.2. Le présent contrat ne peut être modifié par entente ou déclaration verbales, qu'elles soient antérieures ou postérieures à ce contrat.

17.3. Le fait qu'une quelconque disposition du présent contrat soit considérée comme nulle ou non exécutoire pour une raison quelconque n'affecte en rien la validité et le caractère exécutoire des autres dispositions.

## **GRAND QUARTIER DES PUISSANCES ALLIEES EN EUROPE**

### **CONTRAT DE SERVICE POUR LE NETTOYAGE ET LE DEGRAISSAGE DES SYSTEMES D'EXTRACTION ET DE PULSION DES INSTALLATIONS DE CUISINE, FILTRES ET HOTTES SUR LE SITE DU SHAPE**

#### **PARTIE III DISPOSITIONS PARTICULIERES, SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

**IFB-SH-12-09**

## **PARTIE III - DISPOSITIONS PARTICULIERES** **ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

### **1. OBJET**

Le but de cet appel d'offres est d'adjuger un contrat pour la fourniture d'un service de nettoyage et de dégraissage des systèmes d'extraction et de pulsion des installations de cuisine, filtres et hottes sur le site du SHAPE à 7010 SHAPE/Belgique. Le contractant fournira tout l'équipement, l'outillage, la main d'oeuvre, la supervision pour réaliser le travail requis. Les prix remis seront fermes et définitifs.

### **2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES**

- 2.1. Matériel : Voir liste complète du matériel dans le fichier Excel en annexe ;
- 2.2. Les opérations de nettoyage et de dégraissage seront exécutées aux endroits et aux fréquences indiquées sur le tableau repris en annexe. Le contractant doit tenir compte qu'une partie du travail pourra être exécuté hors des heures normales de travail et qu'il devra adapter son travail aux heures disponibles dans chaque mess.
- 2.3. Le contractant aura la responsabilité de planifier les dates pour le nettoyage/maintenance avec les responsables des différentes activités. Il préviendra également le responsable des mess que les graisses des friteuses doivent être enlevées avant chaque intervention. Il avisera le contrôleur technique du contrat au moins une semaine avant chaque intervention ;
- 2.4. A leur arrivée au SHAPE, tous les employés de la firme contractante se présenteront, au contrôleur technique du contrat ;
- 2.5. Les prestations seront exécutées par des techniciens spécialisés. Les produits utilisés devront satisfaire aux normes de sécurité et d'hygiène définies par la législation belge en vigueur et ne causeront aucun dommage ou altération aux installations traitées. Le nettoyage sera accompli de façon à causer un minimum d'inconvénient dans les locaux où le travail sera effectué;
- 2.6. Le travail comprendra :
  - 2.6.1. le dépoussiérage/nettoyage/dégraissage des surfaces visibles internes et externes de la structure et des surfaces cachées qui seront - si nécessaire - démontées et inclura :
    - pour les hottes, l'extérieur et l'intérieur, y compris les bacs et parois et l'application d'un « finisher » pour acier inox ;

- pour les filtres : le démontage et le nettoyage au karcher à l'endroit prévu à cet effet dans la zone technique de S4. Le contractant préviendra le contrôleur technique si des filtres sont défectueux ou manquants, s'ils doivent être réparés ou remplacés. Le contractant donnera une estimation du prix au filtre et en cas d'accord du contrôleur technique, effectuera le travail endéans les sept jours.
  - les gaines de répartition et d'extraction : le nettoyage complet des conduits (si certaines parties ne sont pas accessibles, des portes de visite seront proposées et réalisées par le contractant) ;
  - les ventilateurs d'extraction et les caissons : avant tout nettoyage, les ventilateurs seront démontés de leurs supports et conduits, les parties électriques et les roulements seront protégés. Les ventilations seront contrôlées après reconnexion. Le contractant s'assurera du bon fonctionnement de celles-ci après remise en route.
  - le nettoyage du sol et des appareils.
- 2.6.2. l'entretien technique des hottes, filtres, ventilateurs, moteurs et transmissions (y compris le remplacement des courroies), commandes électriques ainsi que la mesure de l'ampérage et du débit d'air et le réglage de l'installation.
- 2.7. Le contractant transmettra un rapport reprenant tous les problèmes rencontrés par son équipe technique, problèmes liés aux systèmes d'extraction ou sur les toits en général.
- 2.8. A la fin de chaque intervention, le responsable de mess ou son représentant autorisé signera le rapport d'inspection fourni par le contractant et certifiera sur celui-ci que le travail a été réalisé à son entière satisfaction. Le rapport d'inspection sera contresigné par le contrôleur technique du contrat (bâtiment 215, local 115, 7010 SHAPE, téléphone 065/44.34.51).
- 2.9 Après chaque intervention, le contractant fournira une attestation de sécurité incendie et de vérification technique.
- 2.10. A défaut d'un travail effectué correctement, le contractant sera tenu de rectifier les défauts constatés à sa propre charge dans un délai de sept jours.

### **3. REPRESENTANT TECHNIQUE DE L'OFFICIER DES CONTRATS (COTR)**

Dans le cadre du contrôle direct et de la coordination du contrat, l'Officier des Contrats désignera la personne autorisée à coordonner, superviser et contrôler les performances du contractant.

### **4. EXEMPTION DE TAXES**

En vertu des accords OTAN/SHAPE, les biens et services fournis dans le cadre de ce contrat sont exempts de taxes, droits et autres charges similaires. Cependant, si celles-ci devaient être imposées par la législation nationale du fournisseur, le soumissionnaire inclura la liste et les montants de taxes, droits et autres charges similaires incorporées dans son offre, avec leur justification.

**5. PRIX ET CONDITIONS**

- 5.1. Les prix du contrat d'entretien seront détaillés, par installation et comprendront la main d'œuvre, les produits et les déplacements. Ces prix seront fermes et définitifs pour un an;
- 5.2. Le nombre de visites est indicatif, la fréquence (plus ou moins) pourra être adaptée en fonction des nécessités de chaque activité.
- 5.3. Pour les interventions hors contrat, les prix (main d'œuvre, frais de déplacement) en vigueur à la réception de la demande seront appliqués. Un tableau détaillé indiquera clairement le montant des différents taux horaire (lundi-vendredi, samedi, dimanche et jours fériés) et des déplacements forfaitaires (semaine, samedi et dimanche et jours fériés).

**6. REVISION DES PRIX**

- 6.1. Lors de la reconduction éventuelle du contrat, une demande de révision des prix pourra être introduite. Elle sera obligatoirement accompagnée des pièces justificatives telles que décision d'Associations Professionnelles reconnues, Chambre Syndicale, etc.
- 6.2. L'application éventuelle d'une hausse de prix n'entrera en vigueur qu'après sa notification à et son acceptation par l'Officier des Contrats

**7. FACTURATION**

Les factures seront établies mensuellement, sur base des visites/prestations prévues et réalisées dans le cadre du contrat, conformément aux prix du contrat,

**8. PAIEMENT**

- 8.1. Aucun paiement ne sera effectué pour des fournitures non livrées, des travaux non exécutés ou des services non rendus dans le cadre du contrat.
- 8.2. Le paiement des factures, en bonne et due forme et acceptables, est effectué dans les 30 jours de leur réception.